

Référence : SR/ASMDL/NL/DB/23/C-053

AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'OUVRIERS PRINCIPAUX DE 2^{ème} CLASSE

Textes de référence : Décrets n°2016-636 du 19 mai 2016, Décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016, Arrêté du 26 décembre 2017.

Un **concours externe sur titres complété d'épreuves** pour le recrutement d'**Ouvriers Principaux de 2^{ème} classe**, est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

• CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS07 postes

Stérilisation.....02 postes
Pharmacie.....01 poste
Sécurité des Biens et des Personnes.....04 postes

Le **concours externe sur titres** complété d'épreuves pour l'accès au grade d'Ouvrier Principal de 2^{ème} classe est ouvert aux candidats accomplissant des tâches techniques nécessitant une qualification professionnelle correspondant à un niveau de formation au moins équivalent à un **diplôme de niveau V** ou à une qualification reconnue équivalente **dans la spécialité**.

A l'appui de sa demande, le candidat au concours externe sur titres doit joindre les pièces suivantes :

- 1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre, précisant la spécialité souhaitée.
- 2° Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi.
- 3° Les titres de formation, diplômes, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents.
- 4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne.
- 5° Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.

Référence : SR/ASMDL/NL/DB/23/C-053

Le concours externe sur titres complété d'épreuves est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en l'examen par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

Seuls les candidats déclarés admissibles par le Jury pourront se présenter à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en une épreuve pratique suivie immédiatement d'un entretien avec le jury.

L'épreuve pratique consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice des futures fonctions du candidat requièrent de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury au regard des fonctions et/ ou de la spécialité concernées. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures.

L'entretien vise, d'une part à apprécier la motivation du candidat et, d'autre part, à vérifier ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, relevant du domaine professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions. La durée de l'entretien est de vingt minutes. L'épreuve d'admission est notée sur 20.

Pour cette épreuve, le jury dispose du curriculum vitae du candidat.

Les dossiers d'inscription seront à télécharger **sur intranet (D.R.H. - Recrutement, Formation et Perspectives Professionnelles - Les concours)** et sur le **site internet du CHRU (Nous rejoindre - Travailler au C.H.R.U. - Nos concours)**.

Ces dossiers peuvent aussi être retirés auprès du Département Développement Professionnel – Gestion des Concours (Poste : 7.7668), sur le site de l'Institut de Formation des Professions de Santé, rue Mansart à Chambray-lès-Tours auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le vendredi 18 août 2023 à 17 heures 00**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur à la Direction des Ressources Humaines, Département Développement Professionnel - Gestion des concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours - 37044 TOURS CEDEX 9.



A Tours, le 15 juin 2023

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines,

Anne Sophie MAURE DE LIMA